



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-sixième session

Bonn, 14-25 mai 2012

Points 3 a) et b) de l'ordre du jour

Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention

État de la situation concernant la présentation et l'examen des cinquièmes

communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention

**Compilation-synthèse des informations supplémentaires figurant dans
les cinquièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I
de la Convention**

**État de la situation concernant la présentation et l'examen
des cinquièmes communications nationales des Parties
visées à l'annexe I de la Convention**

**Compilation-synthèse des cinquièmes communications
nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note de l'état de la situation concernant la présentation et l'examen des cinquièmes communications nationales figurant dans le document publié sous la cote FCCC/SBI/2012/INF.6.
2. Le SBI a reconnu les progrès considérables accomplis dans le respect des délais de présentation des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I). Seize Parties visées à l'annexe I ont soumis leur cinquième communication nationale avant la date fixée à cet effet dans la décision 10/CP.13, 24 de ces Parties ont dépassé le délai prescrit et une Partie n'a pas encore soumis sa cinquième communication nationale.
3. Le SBI a demandé instamment aux Parties visées à l'annexe I de soumettre à l'avenir leur communication nationale en respectant la date limite fixée.
4. Le SBI a noté qu'au 30 avril 2012, le secrétariat avait coordonné des examens approfondis de l'ensemble des communications nationales soumises.

5. Le SBI a accueilli avec satisfaction la compilation-synthèse des cinquièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I établie par le secrétariat et en a pris note¹.
6. Le SBI a noté que, comme l'illustre leur cinquième communication nationale, les Parties visées à l'annexe I continuent d'avancer dans la mise en œuvre de leurs engagements au titre de la Convention et appelle ces Parties à poursuivre leurs efforts dans ce sens. Dans leur cinquième communication nationale, les Parties ont plus largement rendu mieux compte de leurs activités nationales et ont donné davantage d'informations essentielles sur l'application de la Convention au niveau international que dans leurs précédentes communications nationales. Malgré ces améliorations, des problèmes de notification se posent encore et l'information communiquée pourrait être plus utile si ces points étaient traités. Parmi ces questions figure la nécessité de rendre compte de: tous les éléments (pas seulement les éléments obligatoires) des «directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, deuxième partie: directives FCCC pour l'établissement des communications nationales» (ci-après dénommées directives FCCC pour l'établissement des communications nationales, deuxième partie)², des scénarios d'évolution des émissions et des estimations des incidences des politiques et mesures, ainsi que de l'assistance financière et du transfert de technologies, en ayant recours à des méthodes pleinement conformes aux directives FCCC pour l'établissement des communications nationales, deuxième partie.
7. Le SBI a appelé les Parties visées à l'annexe I à communiquer, s'il y a lieu, des données plus complètes, comparables et détaillées conformément aux directives FCCC pour l'établissement des communications nationales, deuxième partie.
8. Le SBI a constaté que sur la période 1990-2008, le montant total des émissions de gaz à effet de serre (GES), à l'exclusion des émissions/absorptions liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF) pour toutes les Parties visées à l'annexe I, avait diminué de 6 %, et que le total des émissions/absorptions de GES, y compris le secteur UTCATF, avait diminué de 10,7 %. Pour les pays en transition, les chiffres correspondants étaient de 36,7 % et 49,7 %, respectivement, alors que pour les autres Parties visées à l'annexe I, ils étaient de 8 % et 8,4 %, respectivement.
9. Le SBI a décidé de recommander un projet de décision sur l'état de la situation concernant la présentation et l'examen des cinquièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I et sur la compilation-synthèse des cinquièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I pour adoption par la Conférence des Parties à sa dix-huitième session (pour le texte de la décision, voir FCCC/SBI/2012/L.16/Add.1).

¹ FCCC/SBI/2011/INF.1 et Add.1 et Add.2.

² FCCC/CP/1999/7.